

COMMUNIQUÉ

Paris, le 15 Juin 2021



RECRUTEMENT DES ETUDIANTS EN BUT : LES IAE ADOPTENT UNE POSITION COMMUNE !

Dès la rentrée 2021, les IUT proposeront un parcours en trois ans, conférant le grade Licence aux étudiants qui valideront les enseignements du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie). Ce nouveau parcours offrira la possibilité de se réorienter dès la 2e année, à l'issue du BUT 2 (ou DUT), grâce au jeu des passerelles prévues dans l'arrêté qui rappelle que "l'établissement assure la flexibilité des parcours et (...) la réorientation des étudiants par l'organisation de passerelles entre formations". L'esprit de cette réforme est d'offrir un parcours professionnalisant afin de permettre aux étudiants titulaires d'un BUT de s'insérer sur le marché de l'emploi.

Dans l'intérêt des étudiants et le plus strict respect de l'esprit de cette réforme, le réseau IAE FRANCE souhaite proposer un dispositif attractif afin de permettre aux meilleurs étudiants de bénéficier d'un parcours d'excellence dans l'enseignement supérieur public, véritable alternative aux meilleurs établissements d'enseignement privé. Pour cela, IAE FRANCE encourage la coordination des IAE et la formalisation des relations locales entre IAE et IUT au travers de **conventions passerelles IAE** favorisant le passage d'un BUT 2 à une Licence 3 en IAE. Ces conventions organiseront l'orientation et la sélection des étudiants de BUT2 vers les licences de Gestion.

D'autre part, les titulaires d'un BUT 3, au même titre que les titulaires d'une licence professionnelle, ne pourront être admis dans les Masters proposés au sein du Réseau des IAE que de manière exceptionnelle. L'admission dans un parcours d'excellence en IAE sera issue d'une sélection exigeante portant sur la qualité académique du dossier et, le cas échéant, l'expérience professionnelle vécue par les candidats après l'obtention du BUT.

Cette position est en cohérence avec la résolution arrêtée en Juillet 2019 par IAE FRANCE précisant que les titulaires d'un Bachelor délivré par une école privée et non visé par le ministère sur proposition de la CEFDG ne pourraient être retenus en Master au sein du réseau des IAE. Pour les Bachelors visés des écoles, IAE FRANCE souhaite que les mêmes critères soient appliqués que pour les BUT 3.

A propos d'IAE FRANCE

IAE FRANCE est aujourd'hui le premier réseau public d'enseignement supérieur et de recherche en Management. Crées dans les années 50 sur le modèle de la Harvard Business School, les IAE n'ont cessé d'évoluer depuis pour devenir de véritables Ecoles Universitaires publiques de Management. Ces 36 écoles réparties sur tout le territoire national regroupent plus de 52 000 étudiants. Les IAE délivrent plus de 1 000 diplômes d'État (Licence, Master, Doctorat et MBA) dans tous les domaines du Management (Marketing, Commerce, Finances, Ressources Humaines, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Audit, Management Public, Stratégie, Affaires internationales, Logistique, Achats...). Plus importante source de recherche en sciences de gestion, les IAE sont présents dans 36 laboratoires et équipes de recherche dont plusieurs UMR associées au CNRS. Synonyme de leur implication à l'international, les IAE accueillent chaque année plus de 6000 étudiants internationaux et ont développé des partenariats dans plus de 80 pays où étudient plus de 4500 étudiants français.

Plus de renseignements sur <http://www.iae-france.fr>

Contact presse : Marie MONSTERLEET

marie.monsterleet@iae-france.fr - 06 18 22 46 27 - 03 20 12 34 96